****

**Développement économique et Emploi**

800, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba)  R3B 3P4

**Tél.** 1  866  626-4862 **Courriel :** [HealthyHire@gov.mb.ca](mailto:HealthyHire@gov.mb.ca)

|  |
| --- |
| **Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé**  **Déclaration et formulaire de consentement de l’employé** |

**Nom de l’employé (en caractères d’imprimerie) [Champ de texte à remplir ici]**

**Employeur : [Champ de texte à remplir ici]**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Selon Santé Canada, la vaccination complète une fois admissible est le meilleur moyen de se protéger contre la COVID-19.

**Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé :**

Dans le cadre du Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé, les employeurs locaux peuvent demander jusqu’à 50 000 $ en soutien financier provincial pour aider à couvrir les salaires des nouveaux employés. Les employeurs admissibles recevront une subvention équivalant à 50 % du salaire des employés embauchés à compter du 10 juin 2021. Les employeurs peuvent seulement présenter une demande pour les employés admissibles qui peuvent attester qu’ils ont été vaccinés, ont l’intention de se faire vacciner ou ne peuvent pas être vaccinés.

De plus, les employeurs admissibles au Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé sont tenus de soutenir les protocoles de santé publique en milieu de travail, notamment en fournissant aux nouvelles embauches des informations de santé publique en matière de vaccination.

**REMARQUES IMPORTANTES : Remplir ce formulaire n’est pas un critère d’emploi. Les employeurs n’ont pas le droit de vous demander de remplir ce formulaire avant de confirmer votre emploi. Ce formulaire est volontaire et les employeurs ne peuvent pas mettre fin à votre emploi si vous ne remplissez pas le formulaire.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

L’attestation suivante n’exige pas que les employés précisent leur statut vaccinal et vous **ne devez pas** divulguer cette information en soulignant, en encerclant ou en marquant de quelque manière que ce soit votre statut actuel.

Je certifie (déclare) que :

* J’ai lu et compris l’information de santé publique sur la vaccination contre la COVID-19 qui m’a été fournie par mon employeur.
* J’ai reçu un vaccin approuvé contre la COVID-19, ou j’ai l’intention de recevoir un vaccin approuvé contre la COVID-19, ou je ne peux pas recevoir de vaccin contre la COVID-19.

Je comprends que mon employeur utilisera les renseignements contenus dans cette déclaration pour sa demande de subvention dans le cadre du Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé. Je comprends que mon employeur conservera, en toute sécurité, ces renseignements pendant une durée minimale uniquement selon les exigences du programme du gouvernement du Manitoba.

Je comprends que mon employeur fournira également mon numéro d’assurance sociale, une copie de mon permis de travail (le cas échéant) et des renseignements sur le salaire dans le cadre de sa demande au Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé. Les renseignements seront utilisés uniquement pour déterminer et vérifier l’admissibilité au financement de l’employeur dans le cadre du Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé et ne seront pas utilisés ou communiqués à d’autres fins. Je comprends que le gouvernement du Manitoba conservera et détruira de façon sécuritaire ces renseignements conformément à toutes les lois applicables.

Je consens à ce que mon employeur précise au gouvernement du Manitoba que j’ai signé ce formulaire uniquement dans le but d’administrer le Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé. Conformément à la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée, les renseignements recueillis seront seulement utilisés et divulgués dans la mesure nécessaire à cette fin.

Je garantis par la présente que les informations que j’ai fournies sont vraies, correctes et complètes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Signature |  | Date |

**Foire aux questions (en anglais seulement)**

**Mon employeur peut-il me demander de signer l’attestation avant de m’offrir un emploi?**

Non. L’emploi doit être confirmé avant de demander à l’employé de signer l’attestation. Les exigences de ce programme ne sont pas un critère d’emploi. De plus, le *Code des droits de la personne* protège les droits des personnes contre la discrimination en matière d’emploi à moins qu’il n’existe une exigence ou des qualifications de bonne foi et raisonnables pour l’emploi ou la profession.

**Quand dois-je signer le formulaire? Puis-je prendre le temps d’y penser?**

Oui, prenez le temps d’y réfléchir et posez toutes les questions que vous pourriez avoir. Dans le cadre du Programme, les renseignements doivent être soumis au plus tard le 15 août 2021. Par conséquent, je vous prie d’acheminer votre réponse d’ici le 10 août 2021 au plus tard.

**Dois-je informer mon employeur si mon statut change après la signature de l’attestation?**

Non. L’attestation reflète le statut de l’employé à un moment donné et n’a pas besoin d’être mise à jour.

**Mon employeur peut-il mettre fin à mon emploi si je ne signe pas l’attestation?**

Non. Les exigences de ce programme ne peuvent être utilisées comme critère d’emploi. Conformément au *Code des droits de la personne*, vous ne pouvez pas discriminer une personne à moins qu’il n’existe une exigence ou une qualification de bonne foi et raisonnable pour l’emploi ou la profession.

**Dois-je informer mon employeur de mon statut vaccinal?**

Non. L’attestation n’exige pas que les employés précisent leur statut vaccinal et les employés n’ont pas à divulguer cette information en soulignant, en encerclant ou en marquant de quelque manière que ce soit leur statut vaccinal. Le programme exige seulement que l’employé signe l’attestation.

**Aurai-je un jour à prouver que je suis vacciné ou que j’ai une exemption médicale?**

Non. Le programme exige seulement que l’employé signe l’attestation.

**Le gouvernement peut-il utiliser mon numéro d’assurance sociale pour consulter d’autres documents gouvernementaux me concernant?**

Non, il ne peut être utilisé par le gouvernement que pour déterminer si vous remplissez les conditions d’admissibilité au Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé.

**Pour nous joindre**

**Commission des droits de la personne du Manitoba**

La Commission des droits de la personne du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement du Manitoba et est chargée d’administrer le ***Code des droits de la personne***, qui protège les droits des personnes contre la discrimination en matière d’emploi.

Le ***Code des droits de la personne*** établit un processus de plainte détaillé qui permet à toute personne qui estime avoir été victime de discrimination de déposer une plainte auprès de la Commission.

**Commission des droits de la personne du Manitoba**

|  |  |
| --- | --- |
| 175, rue Hargrave, bureau 750 | 340, 9e rue (bureau 341); |
| Winnipeg (Manitoba)  R3C 3R8 | Brandon (Manitoba)  R7A 6C2 |
| 204 945-3007 | 204 726-6261 |

Sans frais : 1 888 884-8681

Courriel : hrc@gov.mb.ca

www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html

**Ombudsman du Manitoba**

L’Ombudsman du Manitoba est un bureau indépendant de l’Assemblée législative du Manitoba et ne fait partie d’aucun ministère ou organisme du gouvernement. L’Ombudsman mène des enquêtes indépendantes, impartiales et non partisanes. La mission du bureau est de promouvoir et de favoriser l’ouverture, la transparence, l’équité, la responsabilité et le respect de la vie privée dans la conception et la prestation des services publics.

La **Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée** prévoit que vous avez le droit de déposer une plainte en matière de protection de la vie privée auprès de l’Ombudsman du Manitoba.

#### **Ombudsman du Manitoba**

500, avenue Portage, bureau 750

Winnipeg (Manitoba)  R3C 3X1

204 982-9130

1 800 665-0531

<http://www.ombudsman.mb.ca/>

**Si vous avez des questions sur le Programme du Manitoba pour des embauches en bonne santé, veuillez visiter l’adresse** [**https://manitoba.ca/covid19/programs/healthy-hire-mb.html**](https://manitoba.ca/covid19/programs/healthy-hire-mb.html)**;**

**Sans frais** 1-866-626-4862; **Courriel**: [HealthyHire@gov.mb.ca](mailto:HealthyHire@gov.mb.ca)  **pour obtenir plus d’information.**